

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la partie « autres bâtiments »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la partie « autres bâtiments » tel que présenté en annexe 1,
- d'autoriser à présenter au Préfet du Département des Bouches-du-Rhône la demande d'approbation de ce document,
- de prévoir les crédits nécessaires au financement des actions de mise en conformité (études et travaux), dont l'estimation globale et prévisionnelle s'élève à 7 947 019 € TTC seront inscrits aux budgets de la collectivité de 2017 à 2025 en fonction de la programmation et des sommes annuelles évaluées dans l'annexe 1.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée